

BauderSYN VKL

Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (CE) n° 453/2010

Date de révision: 10.10.2023

Numéro de version 2

État: 10.10.2023

1: Identification de la substance / de la préparation et de la société / l'entreprise

1.1. Identification du produit

Nom commercial: BauderSYN VKL

Code du produit: 69400000

UFI: RH63-1049-PF6X-URU2

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal

Utilisations industrielles, Utilisation professionnelle,

Utilisations par des consommateurs

Spec. d'usage industriel / professionnel

Colle

Titre	Codes d'utilisation
Utilisation dans les revêtements (3)	SU3, PC1, PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC5, PROC7, PROC8a, PROC8b, PROC10, PROC13, PROC15, ERC4, ESVOC SPERC 4.3a.v1
Utilisation dans les revêtements (3)	SU3, PC1, PROC1, PROC2, PROC3, PROC8a, PROC8b, PROC15, ERC4, ESVOC SPERC 4.3a.v1
Utilisations dans les revêtements	SU22, PC1, PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC5, PROC8a, PROC8b, PROC10, PROC11, PROC13, PROC15, PROC19, ERC8a, ERC8d, ESVOC SPERC 8.3b.v1
Utilisations dans les revêtements	SU22, PC1, PROC1, PROC2, PROC3, PROC8a, PROC8b, PROC15, ERC8a, ERC8d, ESVOC SPERC 8.3b.v1
Utilisations dans les revêtements	SU21, PC1, PC4, PC5, PC9a, PC10, PC15, PC18, PC23, PC24, PC31, PC34, ERC8a, ERC8d, ESVOC SPERC 8.3c.v1

Texte complet des codes d'utilisation: voir section 16

1.2.2. Usages déconseillés

Aucune information supplémentaire disponible.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Producteur:

Paul Bauder GmbH & Co. KG
Korntaler Landstrasse 63
70499 Stuttgart
Deutschland

Fournisseur:

Paul Bauder AG
Alte Zugerstrasse 16
CH-6403 Küsnacht a. R.
041 854 13 00
www.bauder.ag
info@bauder.ag

Tox Info Suisse:

145
www.toxinfo.ch

2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Toxicité aiguë (par inhalation), Catégorie 4	H332
Corrosif / irritant pour la peau, Catégorie 2	H315
Lésions oculaires graves / irritation oculaire, Catégorie 2	H319
Sensibilisation respiratoire, Catégorie 1A	H334
Sensibilisation cutanée, Catégorie 1	H317
Cancérogénicité, Catégorie 2	H351
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – Exposition unique, Catégorie 3	H335
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – Exposition répétée, Catégorie 2	H373
Texte intégral des mentions H: voir section 16	

Effets physico-chimiques nocifs et effets néfastes sur la santé humaine et l'environnement

Réagit lentement avec l'eau (humidité): Forme du dioxyde de carbone. L'augmentation de la pression peut entraîner l'éclatement du récipient. Cette réaction est accélérée sous l'effet de températures élevées. Nocif pour la santé en cas d'inhalation. Effet cancérogène suspecté. Risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation. Légèrement irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau. Peut entraîner une sensibilisation par inhalation et par contact avec la peau. Ce produit est irritant pour les voies respiratoires et peut provoquer une sensibilisation: L'inhalation répétée de vapeur ou d'aérosols-concentrations supérieures à la valeur limite d'exposition professionnelle pourrait provoquer une hypersensibilité des voies respiratoires. Les personnes qui sont hypersensibles au MDI, même à de très faibles concentrations, peuvent réagir violemment. Les problèmes respiratoires peuvent parfois être retardés jusqu'à ce que le nombre d'heures après l'exposition se développe.

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP)



GHS07 GHS08

Mention d'avertissement (CLP)

Danger

Mentions de danger (CLP)

H315 – Provoque une irritation cutanée
H317 – Peut provoquer une allergie cutanée
H319 – Provoque une sévère irritation des yeux
H332 – Nocif par inhalation
H334 – Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation
H335 – Peut irriter les voies respiratoires
H351 – Susceptible de provoquer le cancer
H373 – Risque présumé d'effets graves pour les organes (Voies respiratoires) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée (en cas d'inhalation.)

Conseils de prudence (CLP)

P260 – Ne pas respirer les vapeurs, aérosols
P280 – Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux

2: Identification des dangers

	P285 – Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire
	P302+P352 – EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon
	P304+P340 – EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer
	P312 – Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise
Phrases EUH	EUH204 – Contient des isocyanates. Peut produire une réaction allergique
Phrases supplémentaires	Composants dangereux: Isocyanic acid, polymethylene-polyphenylene ester, polymère avec methyloxirane polymère avec oxirane ether avec 1,2,3-propanetriol.
Fermeture de sécurité pour les enfants.	Non
Indications de danger détectables au toucher	Non

2.3. Autres dangers

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement Pas d'informations complémentaires disponibles.

3: Composition / informations sur les composants

3.1. Substance

Non applicable

3.2. Mélange

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon la directive 67/548/CEE	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Acide isocyanic, polymethylene-polyphenylene ester	(n° CAS) 9016-87-9 (Numéro index) Polymère	≤ 100	Carc. Cat. 3; R40 Xn; R20 Xn; R48/20 R42 Xi; R36/37/38 R43	Acute Tox. 4 (Inhalation), H332 Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 Resp. Sens. 1A, H334 Skin Sens. 1, H317 Carc. 2, H351 STOT SE 3, H335 STOT RE 2, H373
Catalyseur	(n° CAS) 6425-39-4	≤ 0,3	Xi; R36/38	Skin Corr. 1C, H314 Eye Dam. 1, H318

Textes des phrases R et H: voir section 16

4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins après inhalation	Emmener la victime à l'air libre. En cas d'arrêt respiratoire: faire le bouche-à-bouche. Appeler un médecin. Le traitement est symptomatique pour les irritations primaires et les spasmes bronchiques.
Premiers soins après contact avec la peau	Oter les vêtements touchés et laver les parties exposées de la peau au moyen d'un savon doux et d'eau, puis rincer à l'eau chaude. Consulter un médecin si l'irritation persiste. Une étude sur le MDI a démontré que les nettoyeurs pour la peau à base de polyglycol ou l'huile de maïs sont plus efficaces que le savon et l'eau.
Premiers soins après contact oculaire	Rincer immédiatement et abondamment d'eau pendant 15 min. Faire appel à un médecin.
Premiers soins après ingestion	Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. Consulter un médecin / le service médical en cas de malaise. Rincer la bouche.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes / lésions après inhalation	Peut entraîner une sensibilisation par inhalation. Irritation des yeux, du nez et de la gorge. Peut irriter les voies respiratoires. Ce produit est irritant pour les voies respiratoires et peut provoquer une sensibilisation: L'inhalation répétée de vapeurs ou d'aérosols supérieures aux concentrations limites d'exposition professionnelle peut provoquer une hypersensibilité respiratoire. Les gens qui sont hypersensibles au MDI, même à de très faibles concentrations spécifiquement réagir violemment. Les difficultés respiratoires peuvent parfois survenir jusqu'à plusieurs heures après l'exposition.
Symptômes / lésions après contact avec la peau	Irritant pour la peau. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
Symptômes / lésions après contact oculaire	Irritant pour les yeux.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique et thérapie de soutien comme indiqué. Exposition à de fortes concentrations: le contrôle d'un médecin est nécessaire pendant au moins 48 heures après un accident.

5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	Poudre sèche. Mousse. Dioxyde de carbone.
Agents d'extinction non appropriés	Ne pas utiliser d'agents d'extinction contenant de l'eau. Si d'autres agents ne sont pas disponibles, l'eau peut être utilisée, mais uniquement en grandes quantités. L'eau peut réagir violemment avec l'isocyanate chaud. Prévenir les lavages de pénétrer dans le réseau d'égouts, en cas d'incendie: maintenir le récipient à basse température en les arrosant d'eau.

5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Reactivité en cas d'incendie

Aucun renseignement disponible.

5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de précaution contre l'incendie

Instructions de lutte contre l'incendie

Évacuez tout le personnel qui n'est pas nécessaire sur le site. Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau. Éviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement. Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques.

Protection en cas d'incendie

Utiliser un appareil respiratoire autonome et également un vêtement de protection. Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.

Autres informations

Du fait de la réaction avec l'eau produisant du gaz CO₂ une augmentation dangereuse de pression peut se produire si des emballages contaminés sont refermés.

6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales

Délimiter la zone de danger. Ne pas inhaler les vapeurs. Évacuez tout le personnel qui n'est pas nécessaire sur le site. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Obturer les fuites si possible, sans prendre de risque. Éviter l'évacuation du produit dans un cours d'eau, dans les égouts ou le sol. Assurer une ventilation adéquate.

6.1.1. Pour les non-secouristes

Équipement de protection

Utiliser un vêtement de protection. Voir Rubrique 8.

6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection

Porter un vêtement de protection et des gants appropriés. Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. Éviter l'évacuation du produit dans un cours d'eau, dans les égouts ou le sol.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention

Obturer les fuites si possible sans prendre de risque. Pomper / recueillir produit le libéré dans des récipients appropriés.

Procédés de nettoyage

Mettre la substance absorbée dans des conteneurs qui ferment. Rincer les restes avec beaucoup d'eau.

Autres informations

Les déchets, y compris les récipients vides doivent être éliminés conformément aux règlements de sécurité locaux / nationaux en vigueur. Contrôler le taux de vapeur de MDI dans l'atmosphère.

6.4. Référence à d'autres sections

Contrôle de l'exposition / protection individuelle. Voir Rubrique 8.

7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Dangers supplémentaires lors du traitement	ventiler les locaux. si nécessaire: Ventilation, aspiration locale ou protection respiratoire. Les personnes sujettes à asthme, allergies ou troubles respiratoires chroniques ou récurrents ne doivent pas être mises au travail dans des procédés dans lesquels cette préparation est utilisée.
Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Utiliser l'équipement de protection individuel requis.
Température de manipulation	5 – 40 °C
Mesures d'hygiène	Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage	Conserver dans l'emballage d'origine. Stocker dans un endroit sec. Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé à l'écart des: Rayons directs du soleil. Sources de chaleur.
Température de stockage	2 – 40 °C
Lieu de stockage	LGK 12: liquides non-combustible non spécifiés ailleurs (D)
Prescriptions particulières concernant l'emballage	Ne pas refermer le paquet si le contenu est contaminé. À la suite de la réaction avec de l'eau, où le gaz CO ₂ est produit, il peut y avoir une pression dangereuse si les conteneurs contaminés sont refermés. Doit être conforme à la réglementation.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Produit de collage.

8: Contrôles de l'exposition / protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

BauderSYN VKL	
DNEL/DMEL (Travailleurs)	
Aiguë – effets systémiques, cutanée	50 mg/kg de poids corporel/jour
Aiguë – effets systémiques, inhalation	0,1 mg/m ³
Aiguë – effets locaux, cutanée	28,7 mg/cm ²
Aiguë – effets locaux, inhalation	0,1 mg/m ³
A long terme – effets systémiques, inhalation	0,05 mg/m ³
A long terme – effets locaux, inhalation	0,05 mg/m ³
DNEL/DMEL (Population générale)	
Aiguë – effets systémiques, cutanée	25 mg/kg de poids corporel
Aiguë – effets systémiques, inhalation	0,05 mg/m ³
Aiguë – effets systémiques, orale	20 mg/kg de poids corporel

8: Contrôles de l'exposition / protection individuelle

Aiguë – effets locaux, cutanée	17,2 mg/cm ²
Aiguë – effets locaux, inhalation	0,05 mg/m ³
A long terme – effets systémiques, inhalation	0,025 mg/m ³
A long terme – effets locaux, inhalation	0,025 mg/m ³
PNEC (Eau)	
PNEC aqua (eau douce)	1 mg/l
PNEC aqua (eau de mer)	0,1 mg/l
PNEC (Sol)	
PNEC sol	1 mg/kg poids sec
PNEC (STP)	
PNEC station d'épuration	1 mg/l

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

L'extraction locale et la ventilation générale doivent être suffisantes pour assurer la conformité aux normes d'exposition. Le seuil olfactif du MDI est bien au-dessus de la valeur d'exposition professionnelle.

Équipement de protection individuelle

Gants. En cas de danger d'éclaboussures: lunettes de protection. Vêtements de protection.

Vêtements de protection – sélection du matériau

Caoutchouc au butyle. Polyéthylène chloré. Néoprène. PVC. Viton

Protection des mains

Porter des gants appropriés. (EN 374) Temps de pénétration: PVA: 240 – 480', caoutchouc butyle: < 60 "Polyéthylène: > 480'. En cas de contact limitée gants en PVC ou autre matière plastique peuvent être appropriés

Protection oculaire

Utiliser des lunettes de sécurité qui protègent des éclaboussures ou quand la produit est vaporisé.

Protection de la peau et du corps

vêtements de travail ordinaires. Retirer immédiatement les vêtements contaminés

Protection des voies respiratoires

Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire



Contrôle de l'exposition de l'environnement

Voir section 6, 7, 12 et 13.

Contrôle de l'exposition du consommateur

1. Ne peut être mis sur le marché après le 27 décembre 2010, en tant que constituant de mélanges à des concentrations égales ou supérieures à 0,1 % de MDI en poids pour la vente au public, à moins que les fournisseurs veillent à ce que, avant la mise sur le marché, l'emballage:

- contienne des gants de protection conformes aux exigences de la directive 89/686/CEE du Conseil [9];
- porte de manière visible, lisible et indélébile, et sans préjudice d'autres dispositions de la législation communautaire concernant la classification, l'emballage et l'étiquetage des substances et des mélanges, les mentions suivantes:

8: Contrôles de l'exposition / protection individuelle

Autres informations

- Les personnes déjà sensibilisées aux diisocyanates peuvent développer des réactions allergiques en utilisant ce produit.
 - Il est conseillé aux personnes souffrant d'asthme, d'eczéma ou de réactions cutanées d'éviter le contact, y compris cutané, avec ce produit.
 - Ce produit ne doit pas être utilisé dans les lieux insuffisamment ventilés, sauf avec un masque de protection équipé d'un filtre antigaz adapté (de type A1 répondant à la norme EN 14387).
2. Par dérogation, le paragraphe 1, point a), ne s'applique pas aux adhésifs thermofusibles.
- Un suivi médical de tous les employés qui manipulent ou sont en contact avec des sensibilisants respiratoires est recommandé.

9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	Liquide
Couleur	Brun.
Point d'ébullition	> 300° C
Point d'éclair	186° C
Température d'auto-inflammation	600° C
Densité relative de vapeur à 20° C	> 1
Densité relative	1,11
Viscosité, cinématique	2500 – 3200 25° C

9.2. Autres informations

Teneur en COV	0 %
---------------	-----

10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucun renseignement disponible.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Par réaction avec l'eau (humidité) produit du gaz CO₂.

10.4. Conditions à éviter

Températures élevées.

10.5. Matières incompatibles

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.6. Produits de décomposition dangereux

Dioxyde de carbone. Monoxyde de carbone. Oxydes d'azote (NO_x). Hydrocarbures.

11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë Inhalation: Nocif par inhalation.

BauderSYN VKL	
DL50 orale rat	> 10000 mg/kg
DL50 cutanée lapin	> 9400 mg/kg
CL50 inhalation rat (mg/l)	0,49 g/m ³ 4 heures
ATE CLP (poussières, brouillard)	0,490 mg/l/4h
Isocyanic acid, polymethylenepolyphenylene ester (9016-87-9)	
DL50 orale rat	> 10000 mg/kg
DL50 cutanée lapin	> 9400 mg/kg
CL50 inhalation rat (mg/l)	0,49 g/m ³ 4 heures

Corrosion cutanée / irritation cutanée	Provoque une irritation cutanée.
Lésions oculaires graves / irritation oculaire	Provoque une sévère irritation des yeux.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	Sensibilisant après aspiration
Mutagénicité sur les cellules germinales	Non classé
Cancérogénicité	Susceptible de provoquer le cancer.
Toxicité pour la reproduction	Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	Peut irriter les voies respiratoires.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	Risque présumé d'effets graves pour les organes (Voies respiratoires) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée (en cas d'inhalation.).
Danger par aspiration	Non classé

12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Ecologie – général Empêcher la pollution du sol et de l'eau.

Isocyanic acid, polymethylenepolyphenylene ester (9016-87-9)	
CE50 Daphnie 1	> 1000 mg/l DAPHNIA 96u
CE50 autres organismes aquatiques 1	> 50 mg/l 3u ALGAE
NOEC (chronique)	> 10 mg/l DAPHNIA

12.2. Persistance et dégradabilité

BauderSYN VKL	
Persistance et dégradabilité	Non facilement biodégradable.
Isocyanic acid, polymethylenepolyphenylene ester (9016-87-9)	
Persistance et dégradabilité	Non facilement biodégradable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

BauderSYN VKL	
Potentiel de bioaccumulation	Haute.

12: Informations écologiques

Isocyanic acid, polymethylenepolyphenylene ester (9016-87-9)	
BCF autres organismes aquatiques 1	200 mg/kg
Potentiel de bioaccumulation	Haute.

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Composant	
Isocyanic acid, polymethylenepolyphenylene ester (9016-87-9)	Cette substance / mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII Cette substance / mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

12.6. Autres effets néfastes

Indications complémentaires

insoluble dans l'eau

13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Législation régionale (déchets)

Évacuation à effectuer conformément aux prescriptions légales. Éliminer en centre de traitement agréé. Les déchets et emballages usagés sont à traiter conformément aux réglementations locales.

Indications complémentaires

Éviter tout contact du produit avec l'eau (ou l'air humide).

Code de déchet OMoD:

08 05 01 [ds] – déchets d'isocyanates

16 03 05 [ds] – déchets d'origine organique contenant des substances dangereuses

14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

14.1. Numéro ONU

Non réglementé pour le transport

N° ONU (ADR)	Non applicable
N° ONU (IMDG)	Non applicable
N° ONU (IATA)	Non applicable
N° ONU (ADN)	Non applicable
N° ONU (RID)	Non applicable

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Désignation officielle de transport (ADR)	Non applicable
Désignation officielle de transport (IMDG)	Non applicable
Désignation officielle de transport (IATA)	Non applicable
Désignation officielle de transport (ADN)	Non applicable
Désignation officielle de transport (RID)	Non applicable
Description documents de transport (ADR)	Non applicable

14: Informations relatives au transport

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR

Classe(s) de danger pour le transport (ADR) Non applicable

IMDG

Classe(s) de danger pour le transport (IMDG) Non applicable

IATA

Classe(s) de danger pour le transport (IATA) Non applicable

ADN

Classe(s) de danger pour le transport (ADN) Non applicable

RID

Classe(s) de danger pour le transport (RID) Non applicable

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR) Non applicable

Groupe d'emballage (IMDG) Non applicable

Groupe d'emballage (IATA) Non applicable

Groupe d'emballage (ADN) Non applicable

Groupe d'emballage (RID) Non applicable

14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement Non

Polluant marin Non

Autres informations Pas d'informations supplémentaires disponibles

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

14.6.1 Transport terrestre

14.6.2 Transport maritime

14.6.3 Transport aérien

14.6.4 Transport par voie de navigation intérieure

Non soumis à l'ADN Non

14.6.5 Transport ferroviaire

Transport interdit (RID) Non

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations / législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Ne contient aucune substance REACH soumise aux restrictions de l'Annexe XVII

BauderSYN VKL n'est pas sur la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

Teneur en COV 0 %

Autres informations, restrictions et dispositions légales (D) GIS-CODE: PU40 systèmes PU, sans solvants, nocifs pour la santé, sensibilisant.

15.1.2. Directives nationales

Classe de pollution des eaux WGK 1 – peu dangereux pour l'eau

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

16: Autres informations

Sources des données Ces informations sont basées sur l'état actuel de nos connaissances et ont pour but de décrire le produit au niveau des exigences de l'environnement, la santé et la sécurité. Cependant, elles ne doivent pas être interprétées comme garantie pour les propriétés.

Autres informations Il est de la responsabilité de l'utilisateur de prendre les mesures de précaution mentionnées ainsi que de veiller à avoir une information complète et suffisante pour l'utilisation de ce produit.
(D) GIS-CODE: PU40 systèmes PU, sans solvants, nocifs pour la santé, sensibilisant.

Textes des phrases R-,H- et EUH:

Acute Tox. 4 (Inhalation)	Toxicité aiguë (par inhalation), Catégorie 4
Carc. 2	Cancérogénicité, Catégorie 2
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves / irritation oculaire, Catégorie 1
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves / irritation oculaire, Catégorie 2
Resp. Sens. 1A	Sensibilisation respiratoire, Catégorie 1A
Skin Corr. 1C	Corrosif / irritant pour la peau, Catégorie 1C
Skin Irrit. 2	Corrosif / irritant pour la peau, Catégorie 2
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée, Catégorie 1
STOT RE 2	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition répétée, Catégorie 2
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, Catégorie 3
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves
H315	Provoque une irritation cutanée
H317	Peut provoquer une allergie cutanée
H318	Provoque des lésions oculaires graves
H319	Provoque une sévère irritation des yeux
H332	Nocif par inhalation

16: Autres informations

H334	Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation
H335	Peut irriter les voies respiratoires
H351	Susceptible de provoquer le cancer
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée
EUH204	Contient des isocyanates. Peut produire une réaction allergique
R20	Nocif par inhalation
R36/37/38	Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau
R36/38	Irritant pour les yeux et la peau
R40	Effet cancérigène suspecté – preuves insuffisantes
R42	Peut entraîner une sensibilisation par inhalation
R43	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau
R48/20	Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation
Xi	Irritant
Xn	Nocif
ERC4	Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles
ERC8a	Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts
ERC8d	Utilisation extérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts
ESVOC SPERC 4.3a.v1	Utilisations dans les revêtements (SU3)
ESVOC SPERC 8.3b.v1	Utilisations dans les revêtements Professionnelle (SU22)
ESVOC SPERC 8.3c.v1	Utilisations dans les revêtements: Consommateur (SU21)
PC1	Adhésifs, produits d'étanchéité
PC10	Des préparations pour BTP et construction non couverts ailleurs.
PC15	Produits de traitement de surfaces non métalliques
PC18	Encres et toners
PC23	Produits pour tannage, teinture, imprégnation de finition et soin du cuir
PC24	Lubrifiants, graisses et agents de décoffrage
PC31	Produits lustrant et mélanges de cires
PC34	Colorants pour textiles, produits de finition et d'imprégnation y compris agents de blanchiment et autres adjuvants de fabrication
PC4	Produits antigel et de dégivrage
PC5	Préparations pour des Artistes et Loisirs.
PC9a	Revêtements et peintures, solvants, diluants
PROC1	Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable
PROC10	Application au rouleau ou au pinceau
PROC11	Pulvérisation en dehors d'installations industrielles
PROC13	Traitement d'articles par trempage et versage
PROC15	Utilisation en tant que réactif de laboratoire
PROC19	Mélange manuel entraînant un contact intime avec la peau; seuls des EPI sont disponibles
PROC2	Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée
PROC3	Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)
PROC4	Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition
PROC5	Mélange dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants)
PROC7	Pulvérisation dans des installations industrielles
PROC8a	Transfert de substance ou de préparation (chargement / déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées
PROC8b	Transfert de substance ou de préparation (chargement / déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées
SU21	Utilisations par des consommateurs: Ménages privés (= grand public = consommateurs)
SU22	Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)
SU3	Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations* sur sites industriels

FDS UE (Annexe II REACH)

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit